

PRESTATIONS	REMBOURSEMENT MUTUELLE ⁽¹⁾		
	SUPRA 1 - 2D01	SUPRA 2- 2D02	SUPRA 3 - 2D03
HONORAIRES EN VILLE ET A L'HOPITAL			
Dépassements d'honoraires Généralistes	0 € / consultation	5 € / consultation	5 € / consultation
Dépassements d'honoraires Spécialistes	5 € / consultation	10 € / consultation	15 € / consultation
Médecine Douce (Homéopathie, Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Etiopathie, Sophrologie, Diététique, Psychomotricité, Pédicurie, Psychologie) / maxi 5 séances par an	5 € / séance	10 € / séance	15 € / séance
FRAIS DE SEJOUR HOSPITALISATION			
Dépassements d'honoraires Hospitalisation	25%	50%	100%
Chambre particulière	20 € / jour	30 € / jour	50 € / jour
OPTIQUE			
Forfait optique (forfait annuel) ⁽²⁾	50 €	100 €	200 €
DENTAIRE			
Forfait dentaire (forfait annuel) ⁽²⁾	100 €	200 €	400 €
APPAREILLAGE			
Forfait appareillage (forfait annuel) ⁽²⁾	100 €	200 €	400 €

En cas de pluralité d'assureurs, les dispositions de l'article 2 du décret n° 90-769 du 13 août 1990 s'appliquent.

⁽¹⁾ Changement d'option à la date anniversaire par palier d'un niveau après 12 mois d'ancienneté.

⁽²⁾ Le forfait annuel est calculé de date à date à compter de la date d'adhésion après 3 mois de carence.

ASSISTANCE A DOMICILE 24h/24 et 7 jours/7 - Produit Assistance ☎ 0810 811 013
 ASSISTANCE PREJUDIS 24h/24 et 7 jours/7 - Produit Assistance Protection Juridique ☎ 0810 811 013
 PREVIFIL - Produit Previfil ☎ 0810 811 013
 Le journal d'information d'AVENIR SANTÉ MUTUELLE



Nos équipes sont à votre écoute

0 800 501 918

Service & appel gratuits

www.avenirsantemutuelle.fr

Bénéficiez avec le réseau KALIVIA, de tarifs préférentiels en Optique et Audio prothèses
www.kalivia-sante.fr